

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de coordonnateur-riche du conseil de développement au sein de la direction générale des services

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction générale des services, un emploi de coordonnateur-riche du conseil de développement chargé-e d'animer le conseil de développement et d'accompagner ses membres dans la mise en œuvre de leurs missions, de soutenir la conception, l'organisation des activités et la production du conseil et d'accompagner l'expérimentation, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Soutenir l'installation, la mise en œuvre de la gouvernance.

- Soutenir la conception et l'organisation des activités du conseil en pilotant les dispositifs citoyens en réponse aux appels citoyens, auto saisines et saisines de la métropole, leur processus d'éligibilité et leurs différentes étapes, dont le droit de suite avec la métropole, en garantissant l'instruction des avis par les directions métropolitaines.

- Mettre en œuvre l'appel citoyen en assurant la communication sur le dispositif et en garantissant le suivi des process.

- Assurer la notoriété, la production/diffusion/communication des travaux du conseil en élaborant notamment une stratégie de communication interne et externe ainsi qu'en garantissant la traçabilité des travaux.
- Identifier, mobiliser les ressources et développer les partenariats nécessaires à la réalisation des missions.
- Organiser les coopérations et relations avec les élus et les services de la métropole.
- Participer activement à différents réseaux professionnels.
- Pour la première année de mise en place, accompagner le bon déroulement de l'expérimentation et son évaluation avec les parties prenantes.

De formation supérieure, savoir maîtriser la méthodologie d'ingénierie de projet et de participation, d'animation et posséder une connaissance des politiques publiques du fait urbain et métropolitain. Les capacités d'analyse et de synthèse sont accompagnées d'une grande capacité de structuration et de réelles souplesses dans l'organisation du travail. Savoir fédérer des équipes et des citoyens autour d'objectifs partagés. Avoir des capacités relationnelles fortes ainsi qu'une grande capacité à travailler en transversalité avec pédagogie et accompagnement. L'autonomie et la curiosité permettront d'être force de propositions.

Décide,

Article 1 : L'emploi de coordonnateur-riche du conseil de développement à la direction générale des services est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **18 NOV. 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

mis en ligne le :

Aïcha BASSAL

06 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221201-2022_1279DEC-AU
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022